



le 07 octobre 2022

Enquête projet sous-commission Achats Groupés !

SUD vous propose un tract informatif et participatif !

Desautel : SUD rappelle qu'il est possible de passer par l'entreprise **Desautel** pour acheter des extincteurs et/ou pour les faire vérifier (au restaurant n°3).

RTT sécables : Fin septembre 2022, **497 salariés** avaient fractionné **529 RTT**.

Indemnité rentrée scolaire : Les salariés doivent fournir un certificat de scolarité y compris pour les enfants rentrant du CP au CM2. **Date limite pour les dossiers : 31 octobre 2022** (sauf études supérieures : 30 novembre 2022).

Projet de sous-commission « Achats Groupés » : Le recours à des achats groupés est de plus en plus répandu en entreprise et en milieu associatif. Pour SUD, il convient d'étendre ce principe s'appliquant déjà aux voyages, aux loisirs et aux spectacles.

Les salariés de l'établissement doivent profiter de l'effet nombre pour obtenir des conditions d'achat avantageuses sur une large palette de produits.

Cette sous-commission n'engendrerait aucun coût pour le Comité Social et Économique.

Afin de pouvoir envisager une mise en place sereine et constructive en 2023, **SUD vous propose une enquête anonyme visant à identifier au mieux les attentes et les besoins. Enquête rapide !**

Pour participer : cliquez ici ! (Vous pouvez aussi scanner le QR CODE)



Orano Vox : Lorsqu'on ne participe pas à l'enquête « Orano Vox », qui n'a clairement pas le même rapport au droit à l'anonymat que celle de SUD, on reçoit de très nombreuses relances sur sa messagerie jusqu'à ce qu'on réponde. Les chefs d'installation relancent aussi régulièrement selon le taux de participation dans leur service. **#anonymat**

Pourquoi cette pression numérique ? Car notre Direction a une philosophie pouvant se résumer à « C'est le taux de participation qui est important, pas les résultats ».

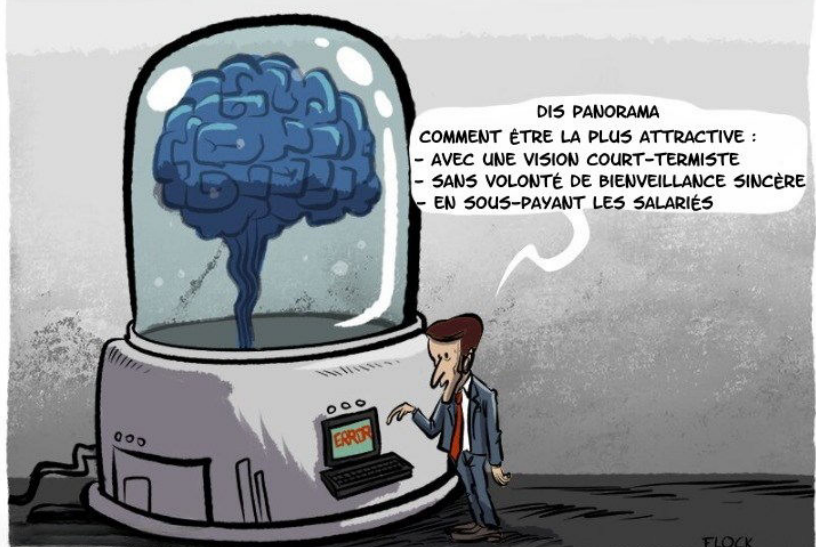
Panorama : Notre Direction, décidément surchargée, se rend sur tous les lieux où un poste passe sous PANORAMA. Quelle abnégation !

Congé estival : Les salariés n'ayant pas pu bénéficier, pour raisons de service, de 12 jours consécutifs de congé entre le 1^{er} juin et le 30 septembre, **bénéficient de 2 jours de congé supplémentaire.**

Si vous avez effectué un email pour signaler que vous ne souhaitiez pas prendre 12 jours consécutifs de congé durant la période estivale, **cette mesure ne s'applique pas.**

Projection conventionnelle : 22 salariés en préretraite ont fait le choix de se faire indemniser leurs mois d'anticipation non consommée du fait d'une projection conventionnelle injuste et inutile.

ORANO RECYCLAGE RÊVE D'AMÉLIORER SON ATTRACTIVITÉ



Osons vivre « ensemble » !

Accord dialogue social Groupe : La Direction ayant omis, bien involontairement, de faire une communication sur l'accord dialogue social du Groupe, SUD a demandé à en prendre connaissance.

Après le Groupe de Travail sur le Dialogue social, auquel SUD avait refusé de participer, ayant débouché sur un lunaire « **test de personnalité syndicale** » puis sur des sessions de « **sensibilisation au dialogue social** » animées par la DRH, la Direction persiste dans son ambition de créer des vocations syndicales et, si possible, de les choisir !

L'article 18.3.2 de l'accord dialogue social, **pour lequel SUD n'a pas été consulté**, évoque les règles applicables pour les salariés ayant des "mandats lourds" (dont le détachement sur l'année est supérieur à 30% de la durée effective de travail). Ces salariés se voient attribuer annuellement une Augmentation Individuelle (AI) égale au budget défini dans leur entreprise. Cela serait l'application de la loi sur la non-discrimination syndicale (ni négative, ni positive).

Pourtant, ce même article précise que **cette mesure ne constitue qu'un minimum**.

Il est possible d'attribuer une AI supérieure au budget sur proposition RH au titre du travail accompli dans le cadre des mandats.

SUD s'interroge : **c'est quoi être performant syndicalement pour RH ?**

Dans la même logique d'attractivité syndicale, l'article 18.3.3 précise que **les évolutions significatives de mandats** (exemple : première élection en tant que secrétaire CSE, nomination en tant que Délégué Syndical Central, etc.) **seront analysées par RH et pourront ainsi donner lieu à des AI au titre de la promotion/mobilité** (par équité avec les salariés évidemment).

LE SALAIRE DES SYNDICALISTES REVALORISÉ PAR RH
« S'ILS ONT BIEN FAIT LEUR TRAVAIL »



Ce type d'accord nous conforte dans notre refus catégorique de réaliser les EAP avec RH. Nous rappelons également que tous les représentants SUD sont membres du bureau et ont la même voix quel que soit leur mandat.

SUD va proposer à ses adhérents, lors de sa prochaine Assemblée Générale, de remplacer notre charte des valeurs par un règlement intérieur visant à toujours plus de transparence et à contrecarrer toujours plus efficacement le piège de la connivence tendu par la Direction.

Pour rappel : les représentants SUD tiennent à disposition leur feuille de paie et leur budget.

L'accord dialogue social du Groupe comporte également une subvention annuelle d'un minimum de 10.000 € pour les organisations syndicales représentatives au niveau Groupe pouvant servir pour l'achat de propagande syndicale (goodies).

Comme déjà énoncés par tract, les budgets annuels SUD sont :

- Le budget La Hague de 1050 € (utilisable au magasin central pour l'achat de fournitures).
- Le budget Orano Recyclage (DSC) de 1500 € pour l'achat de matériel (un ordinateur et un vidéoprojecteur) situés au local SUD. *Gageons qu'un jour la Direction financera nos dessins satiriques...*

Et contactez-nous au 06.03.17.05.15 ou au 06.75.38.74.79 ou via sud.anc.lahague@gmail.com